



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 6 Numéro 3 Septembre 2014

75, rue Principale C.P. 70, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024

Courriel : info@lacdesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'espère que vous êtes bien et que vous avez su profiter de l'exceptionnelle saison estivale que Dame Météo nous a offerte, du soleil et de la chaleur à profusion, un seul hic « le manque de précipitations ». Nous avons la chance de vivre dans une des plus belles régions sur terre... nous sommes bénis ! Merci la vie !

Bon revenons sur terre... Le 25 août nous avons reçu la confirmation écrite du ministre québécois des Affaires municipales et le l'Occupation du territoire « MAMOT » M. Pierre Moreau d'une subvention de 553 907 \$, répartis sur 5 ans. Cette subvention provient à 71% du fédéral : Programme de la taxe sur l'essence et l'autre 29% du Québec. Ceci représente une très bonne nouvelle ; la municipalité devra investir elle aussi un montant à raison de 28\$ par habitant, par année, soit 15 652\$ chaque année. Le conseil a déterminé ses priorités ; soit la réfection du système d'aqueduc et d'égout sur la route du Sud-du-Lac, la construction de larges trottoirs à l'est du village et l'asphaltage des rues Beaulieu et Lepage. La majorité de ces contrats seront donnés par soumission et exécutés par des entreprises spécialisées. Donc, très bonne nouvelle que la reconduction de ce programme qui nous est bonifié de 20%.

Le conseil municipal s'est joint aux municipalités de Squatec, Biencourt et Saint-Louis du Ha ! Ha ! pour créer un poste de travail de 35 heures/ semaine à l'année pour s'occuper de l'application des lois et règlements en délivrance de permis en construction, rénovation, urbanisme et environnement. Le nouvel inspecteur ou inspectrice devrait entrer en fonction en septembre. Ce domaine d'activités est en constante évolution et présentement en changement majeur ; il nous faut une personne très compétente afin d'éviter les erreurs et les possibles poursuites.

L'autre dossier majeur en cours est celui d'un partage de locaux et d'une ressource humaine avec la caisse Desjardins de la Vallée des lacs. Encore ici nous créerons un poste de travail complet (environ 60 % du temps pour la Caisse et 40 % pour la municipalité) en offrant de bonnes conditions afin d'engager et de conserver une employée compétente de qualité pour les 2 organisations.

Soyez assuré que mes collègues et membres du conseil ainsi que moi-même évaluons et essayons de prendre les meilleurs décisions possibles pour notre collectivité.

Claude Breault
Maire

Prochaines parutions du Bulletin :

- Hiver 2014
- Printemps 2015
- Été 2015
- Automne 2015

Date limite de remise des articles :

- 11 décembre 2014
- 12 mars 2015
- 12 juin 2015
- 9 septembre 2015

Table des matières

Mot du maire	1
Avis public et de motion.	2
Informations municipales	3-9
Congrès mondial acadien.	9
Gymkhana	10
Info-Biblio	11
Développement	12
Vie scolaire	12
Avertisseur de fumée	13
Informations MRC	14
Concours STOC	15-16
Activité 0-5 ans	17
Berce de Caucase	18
Corps de cadet.	19
Horaires	19
Événements à venir	20
Conseil municipal	20

INFORMATIONS MUNICIPALES

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

RÔLE TRIENNAL 1^{ÈRE} ANNÉE

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Lac-des-Aigles pour les années 2015, 2016 et 2017, a été déposé au bureau de la soussignée situé au 75, rue Principale à Lac-des-Aigles, le 3 septembre 2014 ;

Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, ledit rôle ;

Une demande de révision prévue par la section 1 chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2015 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Lac-des-Aigles à l'attention de la secrétaire-trésorière;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, elle est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Lac-des-Aigles ce 4^e jour du mois de septembre deux mil quatorze.

Francine Beaulieu
Directrice générale

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'URBANISME DONNÉ LE 04-09-2014

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Dubé, conseiller qu'à une prochaine session du conseil sera adopté un règlement qui aura pour objet de remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement administratif sur les permis et certificats et le règlement sur les dérogations mineures.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 164-14 PROJET AU SOUS-SOL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'amélioration de la salle communautaire et de son accès;

CONSIDÉRANT qu'une subvention maximale de 50 % du coût de ces améliorations est disponible par le biais d'un programme d'aide financière d'Initiative d'investissement local (IIL)

- QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière d'Initiative d'investissement local (IIL) pour améliorer l'accès à la salle communautaire en la dotant d'un monte personne et en modifiant l'entrée ainsi que les toilettes pour rendre la salle accessible aux fauteuils roulants ;
- QUE la directrice générale Mme Francine Beaulieu, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Aigles, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, concernant la demande d'aide financière d'Initiative d'investissement local (IIL)».

Résolution 165-14 RENOUELEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son entente pour 2014 avec la Croix-Rouge pour 150 \$.

Résolution 166-14 REDDITION DE COMPTES 2013 – ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 651 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Et mandate la firme Mallette pour en faire la reddition exigée.

Résolution 172-14 SOUMISSION POUR ORDINATEUR, SUITE OFFICE ET PUBLISHER - PROJET SIMB@ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mme Francine Dumont du CRSBP est venue vérifier l'ordinateur de la bibliothèque. Selon les besoins un ordi avec Windows 7, suite Office et Publisher est offert par Christian Bastille d'Inform-Action à Témiscouata-sur-le-Lac à 1286 \$ et par Micro Data de Rimouski à 1192 \$ plus taxes. Subventionnable à 50 %.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à l'achat d'un ordinateur auprès du fournisseur ayant le prix le moins élevé soit Micro-Data de Rimouski.

Résolution 173-14 FIN DU SUPPORT WINDOWS XP

Depuis avril le support Windows XP a pris fin, donc l'ordinateur du bureau municipal pourrait devenir plus vulnérable face aux risques de sécurité et aux virus. L'achat d'une version plus récente de Windows serait requis.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale pour faire l'achat et l'installation d'une version plus récente de Windows pour son poste de travail et si nécessaire l'achat d'un ordinateur supportant cette version ainsi que les logiciels de Programmation Gagnon. Celle-ci devrait prioriser l'achat d'un nouvel ordinateur qui comprendrait tous les logiciels nécessaires.

Résolution 174-14 FLEURONS DU QUÉBEC

Une copie du Rapport d'évaluation des Fleurons de 2011 est remise à chaque membre du conseil. Suggestion de planter des Rudbeckias autour du pavillon à la plage, de rafraîchir le massif, .. À la halte mettre un lutrin avec des informations sur le Lac-des-Aigles et des massifs de fleurs. ...

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nicole Beaulieu, conseillère pour effectuer des achats afin d'améliorer nos aménagements floraux tel que suggéré dans le Rapport de 2011 des Fleurons du Québec. Celle-ci doit toutefois respecter l'enveloppe budgétaire consacrée à l'embellissement.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 175-14 CHEMIN DE SAINT-RÉMI

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu l'occasion d'être informé que le Chemin de Saint-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la Municipalité de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à Percé, en Gaspésie empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et a suscité un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme son appui à la mise en place de ce projet en Co-création (promoteurs-municipalité). Ainsi, vous pouvez ajouter officiellement le nom de la Lac-des-Aigles comme une étape de votre tracé.

Résolution 176-14 DEMANDES DE LA FABRIQUE – BRUNCH ET ORDINATEUR

La Fabrique organise un Bruch, dimanche le 29 juin juste avant le Gala musical et demande une commandite.

De plus leur ordinateur est vieux et ils aimeraient bénéficier d'un programme OPEQ mais les Fabriques ne sont pas admissibles alors demande pour que la municipalité fasse la demande pour eux. Mais pas non plus admissible.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 50 \$ pour le Brunch de la Fabrique du 29 juin prochain.

Résolution 177-14 CMA- DRAPEAUX

Reçu 9 drapeaux acadiens à 37,35 \$ facture totale de 336,15 \$. Un de vendu. Solde de 8

Que la municipalité de Lac-des-Aigles offre en vente des drapeaux (3) du CMA aux entreprises au coût de 37,35\$. Qu'elle en garde 2 pour ses locaux, 2 pour le Pavillon du lac et 1 aux Loisirs.

Résolution 181-14 DEMANDE DE LA CHORALE DE SQUATEC

Demande de don pour Spectacle-témoignage Chanter la vie le 15 novembre prochain à Squatec.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 25 \$ au Groupe de la Chorale des Jeunes afin de les aider pour leur spectacle-témoignage du 15 novembre prochain.

Résolution 182-14 TOITURE ÉTANG AÉRÉ

Jaro ont fourni un prix de 1964 \$ + taxes pour refaire la toiture du bâtiment de l'Étang aéré.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre faite par Jaro pour la réfection de la toiture du bâtiment de l'étang aéré au montant de 1964 \$ + taxes.

Résolution 184 -14 ROUTE DU GRAND AIR

Que la municipalité de Lac-des-Aigles en soutien et comme partenaire au projet de la Route du Grand Air contribue pour un montant de 200 \$.

Résolution 191-14 PROJET MURMURE

L'inauguration du circuit des 21 murales du projet murmure a été réalisée le 26 juin à Témiscouata-sur-le-Lac. M. Patrice Croft était présent. La grande murale a été installée sur le Pavillon du lac.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Patrice Croft pour la magnifique œuvre qu'il a créée pour la municipalité.

Résolution 192-14 VISITE LE 24 AOÛT – PRÉPARATIFS ET BRACELETS – CMA

Dimanche, le 24 août les gens de Rivière Verte et d'Eagle Lake viendront au Lac-des-Aigles dans le cadre du CMA. La municipalité doit les recevoir au Pavillon du lac pour un Brunch au coût de 10 \$. Par la suite une courte visite du village sera réalisée et animée par Roger Dubé et le maire. Et un rendez-vous à Témiscouata-sur-le-Lac pour 14 h 45 pour la finale du Congrès. Chaque personne présente doit posséder son bracelet. Des bracelets sont en vente au coût de 20 \$ d'ici le 13 juillet.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie le Brunch des invités de Rivière-Verte et d'Eagle Lake à 10 \$ ainsi que celui des élus. Qu'elle serve un vin d'honneur à cette occasion et remette un sac cadeau à chacun.

Qu'une invitation soit adressée aux villages d'Eagle Lake et de Rivière Verte pour les informer du port du bracelet pour la finale, de l'horaire de la journée,...

Résolution 193-14 REMERCIEMENT À EAGLE LAKE

Samedi, le 7 juin les représentants municipaux de Lac-des-Aigles ont été reçus à Eagle Lake au Maine. La journée fut magnifique, le lac est majestueux et les gens très chaleureux.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie sincèrement les gens d'Eagle Lake pour l'accueil inoubliable qu'ils ont adressé aux représentants de notre municipalité.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 194-14 COLLOQUE ADMQ À SAINT-ÉPIPHANE LE 11 SEPTEMBRE

Le Colloque annuel de l'ADMQ aura lieu à St-Épiphane, le 11 septembre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la DG Mme Francine Beaulieu à participer à ce Colloque et accepte d'en défrayer le coût de 60 \$ ainsi que lui rembourser ses frais de déplacements sur présentation d'une feuille complétée.

Résolution 195-14 RENOUVÈLLEMENT ENTENTE CLUB DE L'ÂGE D'OR L'AIRE DE L'ENVOI – PRÊT DU LOCAL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles certifie au Club de l'Âge d'or l'Aire de l'Envol qu'elle renouvelle l'entente du prêt du local au sous-sol de l'édifice municipal pour une période de 5 ans soit jusqu'au 10 juillet 2019.

Le club est responsable du ménage de ce local, d'abaisser le chauffage et de sortir leurs déchets et leur recyclage. Et mandate le maire pour répondre à tout besoin formulé par le Club.

Résolution 196-14 PROJET DU CLUB DE L'ÂGE D'OR – AUTORISATION ET APPUI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol à présenter un projet « Rénovation des installations » dans le cadre du Programme nouveaux Horizons pour les aînés d'un montant de 40 000 \$ et accepte d'y participer pour un montant de 15 000 \$. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé de l'année.

Résolution 198-14 CERTIFICATS CADEAUX – DES JARDINS TURCOTTE

Des jardins Turcotte ont remis 3 certificats cadeaux à la municipalité.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise un concours d'embellissement pour les catégories résidentiel, commercial et Le pouce vert (débutant) pour lequel elle remettra ces 3 certificats cadeaux Plus 3 prix de 50 \$ donc 2 prix dans chaque catégorie un 1^{er} de 50 \$ et le 2^e en certificat cadeau. Le concours débutera le 10 juillet pour se terminer le 28 juillet. Un tirage sera fait parmi les inscriptions de participations reçues par la poste, au bureau, par fax ou par courriel. Important d'inscrire la catégorie sur le bulletin, l'adresse,...

Résolution 200-14 RENOUVÈLLEMENT ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION ÉNPQ ET ASSURANCES

Le renouvellement coûtera maintenant 1000 \$ + taxes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de renouveler l'entente de gestionnaire de formation avec l'ÉNPQ qui s'applique aux programmes de formation : Pompier I, Opérateur d'autopompe, Auto sauvetage – Hors programme ainsi qu'à tout ajout de programme de formation agréé par l'École pendant la durée de la présente entente et d'en acquitter le coût de 1 000 \$.

Qu'elle identifie Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne responsable de la formation pour la représenter comme gestionnaire de formation.

Qu'elle autorise le maire, M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer tout document relatif à cette entente.

De plus que la municipalité ajoute à sa Police comme Assuré additionnel l'École nationale des pompiers du Québec.

Résolution 201-14 ENTENTE AVEC CROIX-ROUGE – PRÉCISION DES SERVICES

Par les années passées au Point 5.2.3 les services à offrir à la municipalité étaient identifiés par la Croix-Rouge sur l'entente soit :

SERVICES	Organisation du service	Soutien bénévole
Inscription et renseignements	X	
Accueil et information	X	
Hébergement de secours	X	
Alimentation de secours	X	
Habillement de secours	X	
Services généraux (Services personnels)	X	

Et à 5.2.4 Pour les Ressources matérielles d'urgence étaient cochées : lits pliants, couvertures, oreillers et trousse de hygiène et aucun frais de location pour ce matériel prêté ne sont facturés mais des frais de transport, réparation, de remplacement du matériel perdu ou détérioré et les frais de nettoyage et pour les trousse de hygiène et les oreillers : les frais de transport et d'utilisation. * Cette année la municipalité doit identifier elle-même les services qu'elle désire. À noter que lors d'un sinistre majeur, la Municipalité pourra modifier ses choix. Une copie des points 5.2.3 et de l'annexe D est remise à chaque élu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles coche les mêmes services que les ententes précédentes.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 202-14 MARCHÉ ET VÉLO - ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS - DEMANDE D'AUTORISATION

Pour la rentrée scolaire l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs désire organiser une marche et vélo qui se terminerait au LDA.
Pour ce, le MTQ demande à l'école d'obtenir l'accord de la municipalité.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la tenue de cette activité organisée par l'école secondaire Vallée-des-Lacs de Marche et Vélo sur son territoire les 3 ou 4 ou 5 septembre prochain en autant que les conditions du MTQ soient respectées.

Résolution 206-14 DOUCHES - GYMKHANA

Une demande a été faite à la gestionnaire du Parc Natur'Ailes pour fournir les clés des douches du Camping aux participants du Gymkhana.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles ne fournisse pas le service des douches mais réserve les douches à ses utilisateurs du camping.

Résolution 213-14 VISITE LE 24 AOÛT 2014

Dans le cadre du Congrès mondial acadien (CMA) 2014, la Municipalité de Lac-des-Aigles est jumelée en Triplé avec Rivière Verte (Green River au Nouveau-Brunswick) et Eagle Lake (Maine).

M. Michel Leblond, maire du Village de Rivière-Verte (cellulaire 1-506-737-7793) a invité LDA à une 1^{er} rencontre entre Triplé. Cette rencontre a eu lieu Samedi, le 14 septembre 2013, dans le but d'identifier les aspects communs que partagent les trois municipalités du Triplé, à Rivière-Verte (situé à environ 1 ½ heures de LDA). Au programme visite du Mont-Pointu, activités, souper, soirée avec orchestre de Réal Leblanc. C'est un village de 744 habitants dans le comté de Madawaska, langue française, scieries, La 2^e rencontre a eu lieu à Eagle Lake samedi, le 14 juin 2014 (situé à environ 2 ¼ heures) et la 3^e au LDA aura lieu Dimanche, le 25 août 2014 journée du Nouveau départ. Un Vin d'honneur sera servi à la Croix ? Ou au Pavillon ? Une bannière doit être confectionnée pour la Parade des Triplés qui aura lieu à 14 h départ de l'école à Cabano

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande une bannière auprès d'Imprimerie Excell qui portera les noms des 3 villages triplés, Rivière Verte, Eagle Lake et Lac-des-Aigles et servira au défilé du 24 août, au coût de 89 \$+ taxes.

Que Michel Dubé soit en charge de l'achat du vin et Nicole Beaulieu s'occupera du fromage, du raisin et biscottes.

Résolution 219-14 FÉLICITATIONS GYMKHANA – TRIPLE COURONNE 10-11-12 JUILLET

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite le Comité organisateur, les participants, commanditaires ainsi que tous les bénévoles pour l'immense travail effectué lors de cette 6^e Édition du Gymkhana et la 2^e Triple couronne qui fut un succès.

Résolution 221-14 PROJET D'EMBELLISSMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Le projet se réalisera bientôt, le comité a envoyé une lettre de confirmation et de demande de la machinerie.

De plus il demande le déboursé de la confirmation de la participation municipale de 3 000 \$ faite par résolution en septembre 2013 (Réso 253-13)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire le déboursé de l'aide de 3 000 \$ tel que budgété GL # 02-19000-980. Et convoque le Comité à une rencontre de travail jeudi soir le 7 août à 19 h.

Résolution 224-14 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Lettre du Fonds Jeunesse Témiscouata du 9 juillet demandant l'engagement de la municipalité à continuer de participer au versement de 0,24 /per capita (à vérifier en 2014)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme au Fonds Jeunesse Témiscouata qu'elle continuera à être partenaire et à verser sa contribution annuelle.

Résolution 225-14 RÉSEAU FORÊT – BOIS – MATÉRIAUX – DEMANDE D'ADHÉSION

Reçu formulaire d'adhésion au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour l'année 2014.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata au montant de cotisation de 200 \$ pour 2014.

Résolution 226-14 FÉLICITATIONS – CONCOURS D'EMBELLISSMENT

17 coupons d'inscriptions ont été complétés. Le tirage au sort a été effectué par Sylvie Dubé lundi le 28 juillet

Gagnants : 1^{er} prix de 50 \$ en argent : Résidentiel : Romain Caron, Commercial : Christian Boucher et débutant : Nicole Marcil (1, rue Bélanger). 2^e prix certificats cadeaux de 25 \$ aux Serres Des Jardins Turcotte, Résidentiel : Chantal Malenfant, Commercial : Éric Rioux et le 3^e certificat cadeau a été pigé parmi toutes les participations et le gagnant est Pauline Rodrigue. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite tous les participants et les invite à nouveau à participer l'année prochaine.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 228-14 DON ORDINATEUR BIBLIOTHÈQUE À LA FABRIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la bibliothèque fasse don de leur ancien ordinateur à la Fabrique après qu'un bon ménage (éliminer les fichiers,...) soit fait.

Résolution 233-14 DATE DES RÉUNIONS DE 2015

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les dates de réunions du conseil de l'année 2015 comme suit :

Lundi, le 19 janvier, lundi, le 2 février, lundi, le 2 mars, mercredi, le 8 avril, lundi, le 4 mai, lundi, le 1^{er} juin, lundi, le 6 juillet, lundi, le 3 août, jeudi, le 10 septembre, lundi, le 5 octobre, lundi, le 2 novembre et lundi, le 7 décembre 2014.

Résolution 234-14 PAIEMENT 2^E TRANCHE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la 2^e tranche pour la Sûreté du Québec d'un montant de 12 191 \$ pour le 31 octobre, tel que requis.

Résolution 238-14 PROJET D'EMBELLISSMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles bonifie son aide au Projet d'embellissement de la cour d'école de 3 000 \$ à 4 000 \$ au nom du Comité et activités La Source et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Résolution 240-14 VISITE DE RIVIÈRE VERTE ET D'EAGLE LAKE – BRUNCHS,..

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au Comité du Gymkhana les 16 brunchs à 10 \$ qu'elle a offert aux invités d'Eagle Lake (Maine) et de Rivière-Verte (NB) dans le cadre du Congrès mondial acadien, dimanche le 24 août 2014.

Qu'elle remercie les représentants de ces villages d'être venus au Lac-des-Aigles et leur confirme notre intérêt à les revoir chez nous.

Qu'elle remercie tous les bénévoles et tout particulièrement Mme Gisèle Boucher, M. André Bossé et Mme Denise Bossé qui ont fait de cet événement un succès.

Qu'elle remercie aussi les élus qui ont participé au défilé des Triplés à Notre-Dame-du-Lac ce même jour. Ainsi que Andrée-Anne Leblanc-Breault et sa fille.

Résolution 241-14 FÉLICITATIONS GYMKHANA (22-23-24 AOÛT 2014)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les organisateurs, bénévoles, participants du Gymkhana du 22-23-24 août) pour le succès du Gymkhana et plus particulièrement la présidente Mme Vicky Bérubé et la coordonnatrice Mme Tania Lord.

Résolution 244-14 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT DE LAC-DES-AIGLES

Reçu le bilan de la vente des cartes. 134 cartes vendues à 20 \$ pour un montant de 2 680 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à émettre le chèque au même montant que le montant total des cartes vendues soit 2 680 \$ immédiatement étant donné la réception de la confirmation de l'achat des truites à ensemercer pour la mi-octobre, remercie et félicite les administrateurs pour leur belle implication.

Correspondance :

1. Reçu lettre de remerciement de la Fondation Annette Cimon Lebel pour notre commandite de 100 \$ nous assurant qu'ils vont respecter leur plan de visibilité selon la commandite donnée et nous remercie chaleureusement du don qui permet à des gens peu fortunés de poursuivre leurs traitements et rendez-vous médicaux.
2. Documents de la MRC : Structuration de l'offre de services en canots/kayaks, pochette du Réseaux forêt bois-matériaux Témiscouata et dépliant Explorer des Jardins sélectes.
3. Reçu du MTQ des dépliants, Des accès sécuritaires à la route, Installation de nouvelles boîtes aux lettres en milieu rural et Événements spéciaux sur le réseau routier avec formulaire V-2941 « Permis d'événements spéciaux ».
4. Lettre de l'Association des personnes handicapées Entre-Amis nous remerciant pour notre très grande générosité, et que c'est grâce à des gens comme nous qu'ils peuvent continuer d'enseigner la vie de leurs membres.
5. CV reçus de Nicolas Labrie et d'Alex Labrie.
6. Reçu de la MMQ un chèque de 2 784 \$ comme ristourne tel qu'annoncé.
7. Reçu notre Certificat d'inscription – Renouvellement de bail non exclusif du Ministère des ressources naturelles.
8. Lettre du MAMROT en réponse à notre résolution sur les frais de formation, nous informant qu'après analyse, le Ministère ne peut donner suite à cette demande, car il est de la responsabilité des municipalités d'assumer les frais afférents à la formation de leur personnel,...

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

9. La MRC nous envoie 2 lettres transmises aux exploitants de carrières et de sablières, concernant l'obligation de faire une déclaration avant le 30 juin couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, ... et les informant de l'adoption du Règlement 01-14 sur la taxe sur le transport des matières assujetties, ...
 10. Changement de noms des Ministères : MAMROT devient Ministères des affaires municipales et de l'occupation du territoire, Le ministère du développement, de l'environnement, de la Faune et des Parcs est scindé en 2 soit le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le Ministère des ressources naturelles devient le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles.
 11. M. Jean D'Amour nous écrit que c'est avec beaucoup de fierté qu'il a commencé à exercer ses fonctions au poste de ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et nous remercie. (À lire)
 12. Reçu dépôt de 141 843 \$ le 30 juin comme péréquation.
 13. Reçu carte de remerciement de Mme Léanne Martin pour notre sympathie et pour la jolie plante, lors du décès de son mari Gérard Bernard.
 14. Programmation de la rénovation cadastrale en date de juillet 2014 : au LDA la consultation des propriétaires est prévue vers le 24 août 2015, le dépôt final de la rénovation vers le 23 novembre 2015 et la date projetée de l'utilisation du nouveau cadastre rénové en février 2016.
 15. Reçu résolution d'appui de la MRC au Projet de chemin de St-Rémi.
 16. Reçu le règlement 05-09-03 de la MRC sur la rémunération et allocation, ... des membres du conseil de la MRC soit pour le préfet 60 000 \$ rémunération et 15 000 \$ en allocation et la rémunération du conseil selon leurs présences aux séances soit 136 \$/réunion.
 17. Reçu du Ministre délégué aux Transports M. Jean D'Amour une lettre de confirmation de l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ suite à notre demande pour l'amélioration du réseau routier municipal.
 18. Reçu lettre du bureau du Ministre des Transports nous informant qu'une subvention de 74 651 \$ nous est accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
 19. Invitation au 1^{er} déjeuner conférence du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata, lundi, le 22 septembre à 8 h au Parc du Mont-Citadelle. Présentation de cette nouvelle entreprise.
 20. Reçu de la direction Bas-Saint-Laurent de Transports Québec le Rapport d'évaluation de l'entretien d'hiver.
 21. Reçu de la CPTAQ le 5 août une copie de la lettre envoyée à M. Dancause lui confirmant que la Commission a reçu sa demande et qu'elle procédera à l'étude détaillée dans les prochaines semaines.
 22. Reçu lettre de remerciement du Centre de formation professionnelle à l'attention de M. Berthier Beaulieu le remerciant de la participation de son équipe à la réalisation du stage d'Intégration en entreprise.
 23. Invitation à participer au 2^e Tournoi de golf bénéfique de la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs qui aura lieu samedi le 13 septembre prochain. Golf et souper 70 \$ et souper seulement 30 \$.
 24. Le Service aux entreprises de la commission scolaire des Trois-Lacs nous offre la possibilité de participer à une formation « Opérer un véhicule d'entretien hivernal » si un groupe s'organise dans notre secteur. Frais d'inscription de 320 \$ + frais de déplacement + taxes.
 25. Dépôt du Rôle 2015-2016 et 2017 équilibré.
-

AVIS IMPORTANT – TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Tous les comptes de taxes, permis ou autre compte qui seront en souffrance à la réunion du mois de novembre, feront partie d'une liste qui sera dressée et remise à chaque élu lors de la séance du conseil du mois de novembre. De plus une pénalité sera chargée à chaque propriété.

Si vous ne voulez pas que votre nom y apparaisse il est important d'acquitter la totalité de vos comptes en souffrance d'ici là.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Rappel des dates des versements de taxes 2014

- 1^e le 19 février 2014
- 2^e le 20 mai 2014
- 3^e le 18 août 2014

Heures normales d'ouverture du bureau municipal au 75 rue Principale

lundi au jeudi de 8 h à 12 h et vendredi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Les locations des salles municipales doivent être faites et payées au bureau municipal avant la location.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS (GROS FORMATS)

La collecte au Lac-des-Aigles aura lieu samedi, le 18 octobre.

Congrès mondial Acadien

Cette activité d'envergure s'est fort bien déroulée dans l'ensemble du territoire des terres et forêts de l'Acadie et celle-ci s'est très bien faite ici aussi. Nous avons accueilli des membres intéressants des familles Boucher de notre municipalité ainsi que d'autres Boucher d'ailleurs au Québec et du Nouveau-Brunswick. Le conférencier, M. Denis Boucher était excellent. Il connaissait très bien la généalogie de cette belle et grande famille. Son livre est à la bibliothèque pour prêt ou consultation.

Nous avons partagé un très bon souper avec 210 convives, suivi d'une bonne soirée musicale qui s'est terminée aux petites heures du matin.

Le dimanche matin nous avons accueilli les représentants municipaux de Rivière Verte (10) et d'Eagle Lake (6). Le tout s'est terminé à Cabano par une participation au défilé et par la création d'une œuvre d'art collective. Chaque milieu devait inviter un enfant de 5 ans à incruster sa petite main dans l'œuvre ; pour nous ce fut la main de Marianne Manseau.

Pour conclure, le C.M.A. fut un succès ici comme ailleurs. Il fut ici un succès grâce à l'immense implication de la présidente du comité Mme Gisèle Boucher et de son conjoint M. André Bossé. Je suis heureux de les avoir côtoyés et je les remercie de tout cœur, ainsi que Mme Denise Bossé et Mme Nicole Beaulieu qui faisaient activement partie du comité.

Merci à tous celles et à tous ceux qui ont participé.

Gymkhana 2014

Comme d'habitude depuis 6 ans dame Météo fut de notre côté. Nous avons pu profiter de 2 belles fins de semaine en juillet et en août. Les 11- 12 et 13 juillet furent des journées bien remplies autant au niveau des activités, des spectateurs et des participants. Faut dire que la tenue de 2 compétitions majeures simultanées soit les compétitions « Gymkhana de l'est du Québec » et « La Triple couronne du Québec » était tout un défi en soi que la présidente Mme Vicky Bérubé, la coordonnatrice Mme Tania Lord et l'équipe de bénévoles ont relevé avec brio.

Par contre l'activité du mois d'août fut de moindre ampleur, tel que prévu! D'autant qu'elle était jumelée aux activités du CMA (Congrès Mondial Acadien). Ces activités se sont toutes tenues au pavillon du lac : soit la soirée du vendredi soir, le rassemblement des Boucher, le souper-méchoui, la soirée musicale du samedi et le brunch du dimanche.

Encore cette année nous avons réalisé des profits qui seront une partie réinvestie, une partie servira de fonds de roulement et une partie redistribuée pour les jeunes de notre milieu. Cette répartition sera faite par les membres du conseil d'administration lorsque la comptabilité finale sera complétée. Nous devons nous ajuster avec celle du CMA qui elle n'est pas encore terminée.

La totalité des pourboires recueillis sera comme d'habitude redistribuée le plus équitablement possible entre tous ceux et celles qui ont participé à la bonne marche de ces 2 fins de semaine.

Pour les années à venir les administrateurs, les bénévoles et probablement la population seront invités à une activité de réflexion sur l'avenir de cette activité, sur les orientations à lui donner pour que celle-ci se renouvelle car il n'y a rien de plus permanent que le changement. Et si nous voulons continuer sur le chemin de la réussite nous devons innover.

Un immense MERCI à tous les merveilleux bénévoles qui ont participé à la réussite 2014.

Claude Breault pour le conseil d'administration

Mot d'une citoyenne

Un petit mot pour dire chapeau à madame Vicky Bérubé pour l'organisation du 6e Gymkhana de Lac-des-Aigles dont ce fut encore une belle réussite. C'est notre festival d'été qui apporte une belle économie à notre village et c'est une fin de semaine où on a la chance de rencontrer des connaissances qui sont ici chez nous dans notre municipalité. Ensemble unissons nos efforts avec madame Bérubé afin de garder ce bel événement dans notre milieu. Merci beaucoup madame Vicky Bérubé pour votre beau travail.

une citoyenne

INFO BIBLIOTHÈQUE

Livres récemment acheté :

Plusieurs livres adultes ont été achetés septembre :

Pour les adultes

6 tomes en 3 livres	Les années du silence	Louise Tremblay d'Essiambre
Tome 1 à 4	Série Paula	André Mathieu
Tome 1	Le scandale des eaux folles	Marie-Bernadette Dupuy
Tome 1	Les orphelins Irlandais	Micheline Dalpé
	Plaines d'Abraham (roman historique)	Éliane Saint-Pierre

HORAIRE de la bibliothèque :

L'horaire de la bibliothèque reste la même que pendant l'été et ce pour quelques semaines encore lorsqu'il y aura changement nous vous en aviseront.

Lundi : 14h00 à 15h30

Mercredi : 19h00 à 20h30

ANIMATIONS à la bibliothèque:

Mardi le 28 octobre : Animation d'halloween «Il faut nourrir Mamie vampire»

Mardi le 16 décembre : Animation de Noël «Le père Noel sait-il où j'habite?»

Des envois collectifs seront acheminés pour de plus amples informations.

Bel automne à tous !

Le comité de la bibliothèque

DÉVELOPPEMENT

Je vais débiter ce mot par le futur sentier de pèlerinage « Le Chemin de Saint-Rémi ». Le projet va bon train, tout fonctionne comme prévu ; les promoteurs Mme Louise Roy et M. Stéphane Pinel remarqueront le sentier cet automne afin de bien s'imprégner de l'ensemble du « Chemin de Saint-Rémi », de toutes ses composantes et de tous les détails reliés à ce beau projet. Ces derniers seront parmi nous mardi le 14 octobre ; une invitation vous sera faite afin de les rencontrer et afin de vous informer sur votre possible participation dans ce projet qui nous amènera des pèlerins dès l'été prochain.

Un petit mot pour vous informer que l'usine de production de revêtement extérieur du Groupe Lebel fonctionne bien et que le plan d'affaire suit la planification prévue malgré quelques mois de retard.

Tant qu'au projet de fabrication de granules pour le chauffage de bois de très grande qualité parrainé par le Syndicat des producteurs forestiers en partenariat avec 2 importantes compagnies européennes, celui-ci est reporté en 2015 et il pourrait se réaliser à Esprit-Saint. Je vous le souhaite de tout cœur, car ce projet créerait plus ou moins 45 emplois et cela aurait un impact important pour le secteur du Haut Pays dont bénéficieraient Lac-des-Aigles. M. Réjean Morissette, maire d'Esprit-Saint, croit que la municipalité retenue sera connue dès ce mois de septembre. À suivre ..

LA VIE SCOLAIRE

La vie scolaire ou la réalité scolaire vit des moments difficiles par les temps qui courent. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir que le budget de la province est dans le rouge. Donc, le nouveau ministre des finances M. Carlos J. Leitaó a pris le taureau par les cornes et il a coupé dans les montants alloués aux ministères dont celui de l'éducation. Tout ce processus pour arriver à l'équilibre budgétaire dans 2 ans n'est pas terminé et il a des conséquences directes sur le budget de notre commission scolaire. Nous avons un déficit d'opération de 765 046 \$ que nous comblerons en 3 ans par différentes mesures dès l'an prochain.

En plus, de ces coupures dans les revenus, nous devons ajouter une diminution supplémentaire de revenu dû à une diminution constante du nombre d'élèves. Seulement, cette année, à la rentrée des classes, il y avait 91 élèves de moins que l'an passé : soit - 3 élèves au pré-scolaire 4 ans, -37 élèves aux 5 ans, + 25 au primaire et -76 au secondaire. Ces 91 élèves de moins représentent un autre 500 000 \$ en moins. Ce difficile contexte financier oblige la direction, le conseil des commissaires et l'ensemble du personnel à être créatif afin de trouver des solutions qui auront le moins d'impact sur la quantité et la qualité des services offerts à nos jeunes.

Pour cette année l'ensemble du personnel de notre école primaire vient de Lac-des-Aigles. C'est une très bonne nouvelle en soi: Mme Caroline Roy en 1-2-3(15 élèves) : Mme Jaimie Plourde en 4-5-6 (15 élèves) (Mme Plourde habite Squatec, mais a vécu longtemps ici et fait partie de notre belle communauté par ses liens familiaux) : Mme Andrée-Anne Leblanc Breault au pré-scolaire (19 élèves) : Mme Christelle Lévesque technicienne spécialisée : Mme Meggie Leblond responsable de la nouvelle garderie en milieu scolaire et nos valeureux concierges Mme Micheline Rodrigue et M. Gérard Dutil.

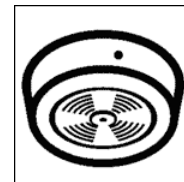
Pour terminer, je vous invite si ce n'est déjà fait à visiter la nouvelle cour d'école ; **impressionnant !** Tout ce beau projet s'est réalisé grâce à l'initiative de quelques mamans et à l'immense travail bénévole des 5 membres du comité d'embellissement de la cour d'école. Ces dernières ont travaillé avec acharnement ; elles ont su s'entourer d'autres bénévoles, dont leur conjoint. Beaucoup de gens, d'entreprises d'organismes, dont la municipalité, ont participé à la réalisation de ce beau terrain de jeux accessible 7 jours/ semaine sauf sur les heures d'école, car réservé aux seuls élèves.

Merci et félicitations aux mamans de ce comité, elles ont de quoi être fières : Mme Nadia Castonguay, présidente, Mme Emily Morin, finance, Mme Meggie Leblond, Mme Andrée-Anne Leblanc Breault et Mme Mireille Bernier... Merci mille fois !

Claude Breault, commissaire scolaire, district no 13



NE



Avertisseurs de fumée - Préparation d'un plan d'évacuation Conseil de sécurité aux fumeurs

Cet automne, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin prévenir les risques d'incendie.

Conseils de sécurité relatifs aux avertisseurs de fumée

- Vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. Le remplacer ou le faire remplacer par le propriétaire s'il a plus de dix ans.
- Mettre une pile neuve dans chaque avertisseur à chaque changement d'heure.
- S'assurer qu'il y a un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher.

Préparation du plan d'évacuation

- Indiquer toutes les fenêtres et portes qui peuvent servir d'issues vers l'extérieur.
- Inscrire tous les trajets possibles pour sortir, au moins deux par pièce, si possible.
- Indiquer le point de rassemblement, généralement situé devant la maison, où se rendre après avoir évacué la résidence.
- Indiquer l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO), ainsi que des extincteurs portatifs.
- Prévoir l'évacuation des enfants, des personnes âgées ou handicapées.
- Placer le plan d'évacuation à la vue de tous.
- S'exercer au moins une fois par année.

Évacuation

- Évacuer à quatre pattes le long des murs s'il y a de la fumée.
- Fermer les portes derrière soi.
- Toucher les portes du revers de la main pour détecter la chaleur.
- Placer un drap sous la porte si elle est chaude pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce et se diriger vers la fenêtre pour sortir, ou, si c'est impossible, pour être évacué par les pompiers.
- Ne jamais retourner dans un bâtiment en flammes.
- Composer le 9-1-1 dès qu'on est sorti.

Conseils de sécurité aux fumeurs

- Ne jamais laisser sans surveillance une cigarette qui brûle dans un cendrier.
- Utiliser des cendriers sécuritaires. Une cigarette ne devrait pas basculer en dehors du cendrier.
- Ne jamais déposer un cendrier sur une surface instable, comme le bras d'un fauteuil.
- Vérifier les coussins du divan et ranger tous les articles pour fumeurs en lieu sûr avant de sortir, d'aller au lit ou lorsque des amis fumeurs quittent la maison.
- Ne jamais fumer au lit.
- Ne pas fumer si l'on a pris de l'alcool, des médicaments ou de la drogue, car moins alerte, on risque de s'endormir.
- Être vigilant si une personne malade ou handicapée fume au lit.
- Ne jamais vider le contenu d'un cendrier dans une poubelle sans avoir bien mouillé les mégots au préalable.
- Ne jamais fumer dans un local pouvant contenir des produits inflammables ou des solvants.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*.

INFORMATIONS IMPORTANTES

TAXE SUR LE TRANSPORT DU SABLE, DU GRAVIER ET DE LA PIERRE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les exploitants de carrière ou de sablière doivent payer une taxe sur le transport des matières assujetties selon le projet de loi 82, adopté en juin 2008. Cette loi provinciale (*Loi sur les compétences municipales*) rend obligatoire la perception des droits auprès des exploitants de carrière et de sablière par les MRC ou par les municipalités. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la taxe est fixée à 0.54\$/tonne métrique.

La MRC de Témiscouata, de par son règlement 01-14, assure la perception de la taxe aux exploitants pour les 19 municipalités de son territoire.

Ainsi, toute personne physique ou morale est tenue de payer la taxe à l'exploitant, et ce, quel que soit l'endroit où les matières sont livrées.*1. De plus, toutes personnes physiques ou morales transportant des matières assujetties pour ses fins personnelles doivent aussi payer la taxe, et ce, directement à la MRC.

Notez que cette taxe a été mise en place pour contribuer aux frais engendrés pour l'entretien et à la réfection de certaines voies publiques municipales causées par le transport par camion.

Pour toutes questions ou pour consulter le règlement 01-14, nous vous invitons à visiter le site Internet de la MRC au <http://www.mrctemiscouata.qc.ca/carrieres-sablieres> ou à communiquer avec Michelle Caron au 418-899-6725 poste 107, mcaron@mrctemis.ca.

Notez que la tourne (terre noire et terre jaune), le bois et le métal provenant de la démolition de structures ne sont pas des matières assujetties.

*1 à l'exception de certains cas très spécifiques. (Voir le règlement 01-14)

PROPRIÉTAIRES D'UN FONDS DE TERRE SUR LEQUEL EST SITUÉE UNE CARRIÈRE OU UNE SABLÈRE

Depuis l'adoption du règlement 01-14 de la MRC de Témiscouata, tous les propriétaires d'un fonds de terre sur lequel est situé une carrière ou une sablière sont tenus de déposer annuellement à la MRC une *Déclaration du propriétaire*. Le 2 juin dernier, la MRC a procédé à l'envoi d'une lettre aux propriétaires concernés. Si vous êtes un propriétaire concerné et que vous n'avez pas reçu cette lettre, ou pour toutes questions concernant le règlement 01-14, veuillez communiquer avec Michelle Caron au 418-899-6725 poste 107, mcaron@mrctemis.ca pour vous assurez de vous conformer à la nouvelle réglementation. Vous pouvez consulter le règlement sur le site Internet de la MRC au <http://www.mrctemiscouata.qc.ca/carrieres-sablieres>.

"CONCOURS"

« LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE

CHEZ NOUS, LES CONNAISSEZ-VOUS? »

Dans le cadre de la tournée rurale organisée par la Solidarité Témiscouataine des Organismes Communautaires (STOC), nous vous proposons de participer à notre concours dans le but de vous faire connaître vos organismes régionaux. Lisez les chroniques qui vous seront présentées dans votre bulletin municipal tout au long de l'année. Complétez le coupon réponse et courez la chance de gagner de magnifiques prix offerts par :

-Aménagement Forestier BeauFor : Produits d'érable

-Mont-Biencourt : Forfait de ski

-Antoinette Blier Squatec : Catalogue

-Céline Jacques artiste Biencourt: Vitrail



Créé en 1993, la Maison de la Famille du Témiscouata inc. offre sur le territoire des activités aux familles afin de répondre à leurs besoins. Celle-ci dessert dix municipalités dans la MRC de Témiscouata. L'organisme est responsable d'offrir sur le territoire des activités familles liées à sa mission qui se définit comme suit ;

Répondre aux besoins des familles,

Valoriser le rôle des parents,

Favoriser l'enrichissement de l'expérience parentale,

Partager la vision que les parents sont capables d'éduquer leurs enfants,

Être un milieu de vie pour les familles,

Supporter le réseau social et les solidarités entre les familles.

Afin de répondre à notre mission, nous offrons divers services dont ;

Le programme de stimulation précoce : C'est un programme d'aide à la croissance des enfants de 18 mois à 4 ans.

Le programme Parents-Enfants-Plaisir (PEP) : Ce programme vise à accompagner les familles pour favoriser le développement global des enfants, dès leur conception jusqu'à l'âge de cinq ans, et ainsi contribuer à une entrée scolaire réussie.

Comptoir de linge, comptoir Sears, Brioche et Cannelle, Halte-Garderie, Grands rassemblements.

Pour nous joindre, 418-499-2633 ou 418-853-2636.



Source d'Espoir Témis

Est un organisme communautaire, milieu de vie qui vient en aide aux personnes vivant ou ayant vécu des problèmes affectifs, émotionnels et/ou de santé mentale. Vous soulez...

- Briser l'isolement et créer des liens? - Mieux vous connaître et vous accepter?
- Vous valoriser et vous estimer par le biais de projets? - Acquérir de nouvelles connaissances?
- Développer votre créativité et votre imagination? - Reprendre du pouvoir sur votre vie?

Nos activités et nos services

- Écoute téléphonique
- Ateliers thématiques
- Suivi et accompagnement
- Projets ponctuels
- Sorties de groupe
- Ateliers créatifs
- Rencontre individuelle
- Visite libre
- Groupe d'entraide
- Regard sur soi
- Café-rencontre
- Repas amicaux

Nos coordonnées

763, rue commercial Nord Témiscouata-sur-le-lac téléphone : ☎ 418-854-0009

505, des rédemptoristes Pohénégamook

149, rue St-Joseph Squatec Courriel : sourceespoir@bellnet.ca



L'Association Coopérative d'Économie Familiale (ACEF) du Grand-Portage est un organisme à but non lucratif qui dispense des services spécialisés dans les domaines du budget familial et de l'endettement, afin d'aider les individus et les familles à solutionner leurs problèmes budgétaires et d'endettement. De plus, l'ACEF du Grand-Portage, comme groupe d'intervention en consommation, voit à la protection, la défense et l'éducation des consommateurs. Plusieurs services sont offerts dont la consultation, le suivi et les interventions budgétaires, la médiation auprès des créanciers, l'accompagnement, la défense de droits individuels /collectifs et de l'information au consommateur.

L'ACEF offre des ateliers sur plusieurs thèmes, du crédit et l'endettement, au budget, en passant par les trucs pour économiser ou l'achat d'une auto usagée. Pour les adolescents finissant le secondaire et les jeunes adultes, une série d'ateliers est accessible. Ils ont pour objectif d'informer et d'outiller les jeunes sur les rouages de la consommation, du crédit et du budget. Finalement, un cours sur l'utilisation du Budget en ligne est maintenant disponible. Nouveauté! Consultez notre application mobile pour connaître les coûts et les démarches, les mises en garde, planifier votre budget, être mieux informé et faire des choix éclairés.

Rivière-du-Loup Téléphone : 418 867-8545 Site Internet et Budget en ligne : www.acefgp.ca Courriel : acefgp@videotron.ca

COUPON-RÉPONSE «CONCOURS STOC» PARUTION 2

QUESTIONS

1. Maison de la Famille : Que signifie « PEP » : _____
2. Nommez le point de service de Source d'Espoir le plus près de chez vous? _____
3. Nommez un service offert par l'ACEF? _____

VOS COORDONNÉES

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

Veillez faire parvenir votre coupon réponse dans les 14 jours suivant la date de parution à l'adresse suivante : Place des jeunes de Squatec, 59-A, rue St-Joseph Squatec G0L 4H0 ou par courriel : tourneururale@hotmail.com.

UNE PREMIÈRE AU
TÉMISCOUATA

Le livre :
pas seulement
pour les
grands!



VENEZ EN
FAMILLE!

UN
SAC ET UN LIVRE
SERONT
REMIS EN
CADEAU

UNE INVITATION AUX PARENTS À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ
DIVERTISSANTE AVEC VOS ENFANTS 0–5 ANS

SAMEDI, LE 20 SEPTEMBRE 2014

DE 9H À 11H30

AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ST-LOUIS-DU-HA! HA!



Conte avec Ylitou

Atelier sur l'animation d'un livre pour les parents

Comment stimuler le langage?
Trucs et astuces

Et plus...

Une collation santé sera servie

Halte-garderie

Des ressources en stimulation du langage seront sur place

Un lieu pour allaiter, faire boire et langer les enfants sera disponible



Réalisation du
comité d'éveil à
la lecture et à
l'écriture
(secteur Centre)

Pour information: 859-3000, p. 11229
ou 497-1515



Table — 9 mois/5 ans avec le projet:
Parents-Enfants... Réussir ensemble



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Suite aux nouvelles à LCN, nous avons constaté que nous avons une fleur appelée Berce de Caucase sur notre territoire (St-Guy) et que cette plante est hautement toxique.

Nous vous transmettons aujourd'hui ce message pour vous avertir qu'il ne faut pas lui toucher et que si vous en avez sur votre territoire, vous devez communiquer avec le ministère de l'environnement pour avoir la marche à suivre pour l'enlever au 1-800-561-1616.

Voici un extrait que j'ai recueilli sur internet :

La Berce du Caucase peut atteindre quatre mètres de haut. On la reconnaît à ses petites fleurs blanches en forme de parapluie et à ses grandes feuilles étoilées.

La berce du Caucase est une plante originaire d'Europe occidentale qui s'est répandue, notamment dans la région de Portneuf, grâce à ses qualités ornementales et dans les champs et les espaces dégagés, par ses capacités d'envahisseur coriace et toxique.

Elle produit en effet une toxine qui peut causer des brûlures au deuxième degré si le contact avec la plante n'est pas adéquatement traité.

La toxine est présente dans la sève, qui peut suinter autant du tronc que des feuilles et des fleurs, et tout contact avec la peau ou les yeux implique donc des conséquences possibles : la toxine est activée par la lumière et produit sur les mammifères des brûlures sévères dont les séquelles peuvent être visibles durant des années.

Il est donc fortement conseillé d'essuyer la zone de contact avec un papier absorbant, afin d'empêcher la sève de se répandre, puis de la laver longuement avec du savon. Ensuite, il faut la couvrir pendant 48 h afin que les rares molécules de toxine restantes ne soient pas activées par la lumière. Les vêtements pouvant avoir été en contact avec la sève doivent également être lavés. En cas de contact important, appelez un médecin, un centre antipoison ou Info-Santé (811) et signalez les zones envahies au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

L'éradication de la berce du Caucase nécessite le port d'un équipement approprié permettant d'éviter tout contact de la peau, des mains et des yeux avec sa sève (salopette imperméable à la sève, gants en plastique à manches longues, lunettes de sécurité contre les projections de sève dans les yeux).

Merci de votre attention et bonne journée



CORPS DE CADETS 1027 PAUL-TRIQUET DE TÉMISCOUATA

14, Rue Vieux Chemin

C.P. 5076

Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

(418) 854-0817

Si tu aimes le plein air, la survie en forêt, les activités sportives, le tir de précision et plus encore... Si tu aimes les activités en groupe et que tu as entre 12 et 18 ans, viens en découvrir davantage les vendredis à partir de 18 h 45 au Corps de Cadets 1027 Paul-Triquet de Témiscouata, au Pavillon municipal de Cabano, 14, rue Vieux Chemin. À noter qu'il n'y a aucun frais d'inscription. Pour information : 418-854-0817 (vendredi soir) ou Capitaine Bouchard 418-899-6648. Amenez vos ami(e)s

-30-

Ce message peut être passé à plusieurs reprises car le recrutement se poursuit à l'année.

Capitaine Chantal Bouchard, Admin 418-899-2762

HORAIRES BUREAU MUNICIPAL

BUREAU FERMÉ : Vacances de la secrétaire

-de vendredi le 10 octobre au lundi le 20 octobre

Pour le Jour du Souvenir : Fermé mardi, le 11 novembre

Pour informations : 418 779-2300 poste 1 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal d'accueil au bureau au public

Du lundi au Jeudi de 8 h à 12 h et Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'horaire de la bibliothèque reste la même que pendant l'été et ce pour quelques semaines encore lorsqu'il y aura changement nous vous en aviseront.

Lundi : 14h00 à 15h30 et Mercredi : 19h00 à 20h30

Pour la Fête de l'Action de Grâce : Fermé Lundi, le 13 octobre

Pour informations : 418 779-2300 poste 5

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Lundi, le 6 octobre	- Réunion du conseil
Samedi, le 18 octobre	- Collecte des encombrants
Mardi, le 28 octobre	- Animation d'halloween «Il faut nourrir Mamie vampire»
Dimanche, le 2 novembre à 2 h am	- Reculer l'heure de 1 heure à 2h du matin
Lundi, le 3 novembre	- Réunion du conseil
Lundi, le 1 ^e décembre	- Réunion du conseil
Mardi, le 16 décembre	- Animation de Noël «Le père Noel sait-il où j'habite?»

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Bibliothèque, Gestion interne, Comité Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M Jean-Guy Beaulieu, conseillère siège # 2

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes et Club QUAD

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, dossier des Loisirs, Comité ensemencement et Gymkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale et présidente d'élection

M. Berthier Beaulieu, inspecteur municipal et contremaître

Mme Renée Bernard, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

M. Carl Lévesque, 2^e employé aux chemins d'hiver

418 779-2300 poste 1

418 779-2300 poste 8

418 779-2739 ou 2061

418-779-2119



